

MAIRIE DE TALLENAY

REUNION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 19 SEPTEMBRE 2017
COMPTE-RENDU

Présents : M. Jean-Yves PRALON, Maire
M. Christian LAMIRAULT, 1^{er} Adjoint
M. André BETTER, 2^{ème} Adjoint
Mme Isabelle ALLELY, Conseillère Municipale Déléguée
Mme Patricia DA COSTA, Conseillère Municipale Déléguée
Mme Martine DELAY, Conseillère Municipale
Mme Florence NICOLAUD, Conseillère Municipale
Mme Judith CHATOT, Conseillère Municipale

Absent excusé : M. Philippe PICHERY, Conseiller Municipal, a donné procuration à M. Jean-Yves PRALON

Absent non excusé : Néant

Secrétaire de séance : M. Christian LAMIRAULT



RELEVÉ DES DÉCISIONS PRISES

Points ajoutés à l'ordre du jour :

- Subvention allouée à l'association la Ronde de l'espoir
- Point sur le matériel technique

I – SUBVENTION ALLOUÉE A L'ASSOCIATION LA RONDE DE L'ESPOIR

⇒ **DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2017/24**

L'association La Ronde de l'Espoir soutient la ligue contre le cancer qui œuvre pour la recherche médicale, assure des aides ponctuelles d'urgence auprès des malades, informe et sensibilise sur la prévention de la lutte contre le cancer. C'est pourquoi l'association organise un circuit cycliste tous les ans début septembre afin de collecter des fonds au profit de la ligue contre le cancer, comité du Doubs Besançon. Leur passage sur la commune de Tallenay a eu lieu le vendredi 8 septembre.

A cette occasion, la commune a proposé de leur attribuer une subvention pour un montant de 200 euros.

Le Conseil Municipal, par **9 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION**, décide d'attribuer une subvention pour un montant de 200 euros à cette association.

II – MATERIEL TECHNIQUE

Les deux tondeuses sont tombées en panne et nécessitent des réparations importantes.

Seule la plus récente sera réparée.

Un éventuel achat d'une tondeuse débroussailluse neuve sera discuté en réunion de conseil municipal lors de la préparation du prochain budget.

III – POINT SUR LES TRAVAUX

RPS Signalisation : travaux de signalisation horizontale et changement de panneaux

En amont de l'intervention de l'entreprise RPS, des travaux de balayage ont été effectués par la société LEJEUNE, en lien avec l'entreprise COLAS qui a procédé à la réparation de fissures et autres « nids de poules » sur les voiries de la commune. La facture s'élève à 3.351 € TTC.

La société RPS réalise actuellement des travaux de signalisation horizontale et de signalisation verticale. Le montant de la facture est de 5.302,15 € TTC.

La société RPS a également posé un nouveau panneau à côté de la structure sur l'aire de jeux, indiquant les limites d'âge (de 4 à 10 ans) ainsi que l'interdiction de fumer sur la totalité de l'aire de jeux. Le coût de cette opération se chiffre à 345,48 € TTC.

⇒ **DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2017/25**

Aire de jeux : signature de devis pour le remplacement des bancs et de la poubelle

Pour cause de vétusté, une poubelle a été remplacée. Il est prévu également de remplacer les quatre bancs existants. Ces deux opérations pour un montant de 3.745,20 € TTC n'étaient pas prévues au budget.

Aussi, le Conseil Municipal décide d'inscrire cette dépense supplémentaire au budget et après en avoir délibéré, par **9 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION**, décide de remplacer la poubelle et les bancs devenus vétustes en autorisant le Maire à signer le devis correspondant.

Salle Mollet : travaux d'accessibilité des sanitaires

Différents devis sont à l'étude pour permettre la création d'une toilette pour personnes à mobilité réduite correspondant aux normes actuellement en vigueur et pour rénover l'intégralité des sanitaires. Il conviendrait également de reprendre les murs et plafond du hall d'entrée et du couloir.

Une décision sur le choix des entreprises sera prise lors du prochain conseil municipal d'octobre.

CDEI

Des travaux de nettoyage du village (tonte et débroussaillage) ont été conduits les 11 et 12 juillet 2017. Le montant de l'opération s'élève à 960 €.

Bornes Incendie

Suite au passage du SDIS25 (Service Départemental d'Incendie et de Secours), un compte-rendu a été transmis en mairie. Un devis a été demandé à VEOLIA pour la remise en bon état des poteaux d'incendie sur le territoire communal.

Avaloirs / Evacuation des eaux pluviales

Un rendez-vous avec VEOLIA est fixé fin septembre afin de faire l'analyse des besoins de nettoyage des avaloirs de la commune.

IV – APAVE : CONTROLE PERIODIQUE DES EQUIPEMENTS SPORTIFS DU TERRAIN DE BASKET

⇒ **DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2017/26**

Les buts de football, basketball en salle ou en extérieur sont désormais soumis à un essai mécanique complémentaire (décret du 18 avril 2016 modifiant le code du sport).

A ce titre, l'APAVE propose un contrat d'abonnement pour une vérification périodique des équipements sportifs de la commune, à savoir 2 buts de basket fixes.

La périodicité des vérifications est annuelle avec réalisation des essais mécaniques tous les 2 ans en contrôle visuel intermédiaire.

Le coût de la prestation s'élève à 150 euros HT pour la visite avec essai et 70 euros HT pour la vérification intermédiaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par **9 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION**, décide de souscrire au contrat d'abonnement et autorise le Maire à signer le devis correspondant.

V – LOTISSEMENT LA VRETILLE : TRANSFERT DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL

Toutes les constructions du lotissement La Vretille étant désormais achevées, le transfert de ce lotissement dans le domaine public communal est envisagé. A cette fin, les co-lotis ont indiqué n'avoir pas de remarque particulière à faire. Cependant, la commune, après contrôle, demande au lotisseur de réaliser des travaux avant d'effectuer le transfert : désherbage des caniveaux et du chemin piétonnier, élagage des arbres, réparation des bordures de trottoirs cassées et du revêtement autour des tampons et des vannes des eaux, rebouchage des trous.

VI – GESTION DE LA FORET COMMUNALE

⇒ DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2017/27

M. LOCATELLI de l'ONF a proposé au conseil municipal différentes possibilités pour la gestion de la forêt communale :

- L'affouage sur pied qui nécessite de désigner 3 garants, une inscription à un rôle d'affouage, le partage de l'affouage par des bénévoles
- L'affouage façonné : la difficulté est de trouver une entreprise qui assure le façonnage et débarde du bois de chauffage en 1 m
- La vente de lots sous forme de cessions : l'ONF réalise le lotissement (5 à 10 lots maxi) puis organise une vente aux enchères ouverte au public.

A noter que l'affouage ou la cession de bois de chauffage est strictement limité à l'usage personnel : la revente ou l'exploitation pour une tierce personne est interdite.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par **9 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION**, décide la vente de lots sous forme de cessions de la parcelle 5.

VII – DENEIGEMENT SAISON HIVERNALE 2017-2018

⇒ DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2017/28

Afin de préparer la prochaine saison hivernale, la commune de Tallenay a sollicité deux entreprises pour comparer les offres relatives à la mise à disposition du matériel de déneigement, à la fourniture de sel et au taux horaire de fonctionnement.

Au vu des résultats enregistrés, le Conseil Municipal décide, par **9 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION**, de reconduire l'entreprise JP BOIS DE CHAUFFAGE de Tallenay pour la prochaine campagne de déneigement 2017/2018, selon les conditions suivantes :

- Forfait mise à disposition du matériel : 1 200 € HT
- Heure de déneigement : 75 € HT

Lors des épisodes neigeux, il est demandé aux habitants de bien vouloir stationner leurs véhicules motorisés en dehors des voies de circulation pour faciliter le passage des engins de déneigement.

VIII – ECOLES DE CHATILLON : DEMANDE DE MODIFICATION DE LA CONVENTION

Une rencontre a eu lieu courant septembre en présence de M. MOREL secrétaire général, Madame DULAC de Châtillon-le-Duc et M. BETTER de Tallenay afin d'évoquer la refonte de la convention actuelle.

D'un commun accord, la commune de Châtillon s'engage à rédiger la nouvelle convention pour examen par les deux conseils municipaux, avec la possibilité de la mettre en place à la rentrée prochaine, en cas d'accord entre les parties.

IX – CAGB MODIFICATIONS STATUTAIRES RELATIVES AU TRANSFERT DES COMPETENCES EAU ET ASSAINISSEMENT

⇒ DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2017/29

Le conseil de communauté de la CAGB s'est prononcé le 26 juin 2017 sur une modification de ses statuts. Cette délibération a été notifiée aux communes et comporte les statuts modifiés et les explications afférentes.

Conformément à la réglementation, le conseil municipal est invité à se prononcer sur cette modification qui concerne :

- Le transfert des compétences optionnelles « eau » et « assainissement »

- La mise à jour de la liste des communes membres de la CAGB suite à l'extension du périmètre à 15 communes et à la création de la commune nouvelle de Chemaudin-et-Vaux au 1^{er} janvier 2017.

En cas d'accord des communes dans les conditions de majorité qualifiée, les nouveaux statuts de la CAGB seront ensuite entérinés par arrêté préfectoral, pour une entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2018.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par **8 voix POUR, 1 voix CONTRE, 0 ABSTENTION** se prononce favorablement sur la modification des statuts de la CAGB exposée ci-dessus.

X – FONDS DE SOLIDARITE LOGEMENT

⇒ DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2017/30

Le Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) est un outil financier qui finance principalement les aides individuelles et l'accompagnement des ménages (accès, maintien dans le logement, impayés d'énergie et/ou d'eau).

Le niveau attendu de la participation de chaque commune est de 0.61 € par habitant pour le FSL.

Après délibération, le Conseil Municipal **par 4 voix POUR, 3 voix CONTRE, 2 ABSTENTIONS** donne un avis favorable à une participation de la commune pour cette année encore, les crédits étant inscrits au budget primitif.

XI – QUESTIONS DIVERSES

- **Conférence des Maires le 7 juillet 2017 : passage de la CAGB en Communauté Urbaine**

Un compte-rendu de cette conférence a été transmis aux membres du conseil sous forme de document papier.

- **AFL**

L'AFL a édité une belle plaquette à l'occasion de cette rentrée scolaire présentant ses missions, son organisation et son dynamisme par les activités proposées.

RECAPITULATIF DES DCM PRISES AU COURS DE LA SEANCE DU 19/09/2017

DCM N°	OBJET de la DCM
2017/24	Subvention allouée à l'association La Ronde de l'Espoir
2017/25	Remplacement des bancs et des poubelles de l'aire de jeux
2017/26	APAVE Vérification périodique des équipements sportifs du terrain de basket
2017/27	Gestion de la forêt communale
2017/28	Déneigement saison hivernale 2017-2018
2017/29	CAGB Modifications statutaires relatives au transfert des compétences eau et assainissement
2017/30	Fonds de solidarité logement